

mécontent et qui le leur a fait sentir dans différentes occasions, en s'expliquant fort clairement et d'une manière peu favorable pour eux. Ils ne sont beaucoup mieux dans l'esprit de M. l'Archevêque de Paris qui vient d'interdire M. Du fau d'une manière peu satisfaisante pour ce dernier." Suit une critique de l'administration du Séminaire des Missions Étrangères.

De son côté M. de la Corne écrivait à ses confrères : " Je crois que le doyenné ne se donnera pas que Mgr n'ait écrit à ce sujet, ou s'il est donnée cette année, il y a apparence que M. Briand l'aura. M. Piquet a déjà fait plusieurs démarches pour cela. Il a, dit-on, par le moyen de ses sauvages, gagné les bonnes grâces de M. de Mirepoix ⁽¹⁾. Je craindrais moins les sollicitations de M. Briand, car je doute qu'il en voulût faire, le connaissant si désintéressé.

" Je lui en ferai mon compliment, qui sera sincère, quoique je ne vous cacherai pas qu'étant peu fortuné, je l'aurais reçu avec bien du plaisir." Ce fut M. de la Corne qui fut nommé et, le 13 mars 1755, il en donne avis à ses confrères de Québec : " Je m'étais proposé de vous marquer que le Roi m'avait nommé, dimanche dernier, 9 mars, au doyenné de notre Chapitre qui a vaqué par la démission de M. de Cabanac. Je sens tout l'honneur et l'avantage que cela me fait... Je vous prie d'être bien persuadés, messieurs, que je contribuerai autant qu'il sera en moi à conserver cette paix et cette union qui règne entre nous depuis longtemps et

(1) Voici ce que je trouve dans une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu, sur le célèbre missionnaire Sulpicien :

" M. Piquet part avec ses trois sauvages et un grand renfort de missionnaires. Je l'ai fort peu vu pendant son séjour en France où tout Paris a voulu voir ses sauvages. On s'y est prêté et ce n'est pas, je crois, ce qu'on a fait de mieux. M. Rouillé ne l'a pas même trouvé trop bon ; mais tout cela est fait, et je pense qu'il est aussi avantageux que cela ait fini, ne pouvant être utile ni à la Religion des sauvages ni à celle de ceux à qui on les montrait."